



RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION
COURTS MÉTRAGES DE FICTION ET
DOCUMENTAIRES
19^E CINÉRAIL, FESTIVAL INTERNATIONAL
TRAINS ET CINÉMA

LE FESTIVAL INTERNATIONAL TRAINS ET CINÉMA

est organisé par l'association CinéRail.

Pour tout contact ou correspondance :

CinéRail – 23, allée de la 2^e D.B. – 75015 PARIS

Tel : +33 (0)1 43 22 23 90 – Fax : +33 (0) 1 75 55 91 89

www.cinerail-fest.com - etienne.mortini@cinerail-fest.com

Paris, du 15 au 22 mars 2011

1. Objectif

Le Festival International Train et Cinéma a été créé pour promouvoir auprès des diffuseurs et du grand public, des œuvres de courts et longs métrages, fictions, documentaires, qui existent grâce au monde ferroviaire qu'elles décrivent où sur lequel elles s'appuient.

La 19^e édition aura lieu à Paris du **15 au 22 mars 2011**. Le 19^e Festival International Trains et Cinéma est organisé par l'Association CinéRail avec le concours de partenaires publics et privés.

2. Conditions de participation

- Le lien des œuvres présentées avec l'univers ferroviaire doit être évident et caractérisé.
- Ne peuvent concourir les films ayant déjà été présentés aux comités de sélection lors de précédentes éditions du Festival.
- La durée des films présentés doit être inférieure à **60 minutes**.
- Les supports admis pour les projections de la compétition sont le **35 mm son optique**, les bandes vidéo **Beta Num, Beta SX, Beta SP PAL**, les **DVD-Video** (lisibles sur les lecteurs DVD de salon, les PC Windows et MAC), ainsi que les fichiers numériques non compressés **QuickTime .mov** et **.dv, .avi, .mpeg-4, .HDV** sur support DVD et/ou disque dur. En cas de sélection, ces supports devront impérativement nous parvenir avant le 21 février 2011.
- **Les programmes qui n'ont pas été réalisés en français ou en anglais devront être obligatoirement sous-titrés dans l'une de ces langues.**
- L'inscription et la sélection d'un film au Festival Trains et Cinéma, implique l'accord des ayants droit, pour l'utilisation de leur film, sur quelque support que ce soit y compris télévisuel, pour les besoins de communication de la manifestation, ceci en toute liberté de droit.
L'association s'engage expressément à en limiter l'usage à ses activités propres, strictement culturelles et non commerciales.

3. Inscription

Doivent être envoyés pour la **sélection avant le 26 novembre 2010** :

- Au choix : une **VHS** ou **Beta Num** ou **Beta SP PAL** ou un **DVD**, par voie postale, à la charge de l'expéditeur, accompagné de tout extrait de presse ou matériel publicitaire jugé utile
 - Une **photo** du film en format numérique (300 DPI).
 - La **fiche d'inscription du film** : chaque commanditaire, producteur ou réalisateur qui présente un film, devra faire parvenir au festival la fiche d'inscription :
 - soit en ligne via le site <http://www.shortfilmdepot.com>,
 - soit par la poste avec la copie de visionnage, à :
- CinéRail - 23, allée de la 2e D.B. - F-75015 PARIS**

Les envois doivent être dégagés des droits de douane (indiquer la mention « valeur non-commerciale »), faute de quoi ils pourront être refusés par le bureau du

festival. Les VHS ou DVD envoyés pour la sélection ne seront pas retournés à l'expéditeur, sauf demande expresse.

L'inscription de l'œuvre ne sera validée qu'à réception de ces documents.

A titre indicatif, le comité d'organisation préviendra par e-mail à partir du **10 janvier 2011** les personnes responsables de l'inscription de la décision du comité de sélection.

4. Les prix

Les films sélectionnés peuvent concourir pour les prix suivants :

- Grand Prix CinéRail
- CinéRail d'or de la fiction.
- CinéRail d'or du documentaire

Le jury peut décerner des prix spéciaux ainsi que des mentions, ou se réserver le droit de ne pas décerner de prix.

5. Envoi, assurance, retour des films sélectionnés

Les copies 35 mm ; Beta ; DV ; Mini DV ou DVD ; disques durs ou fichiers numériques non compressés des films sélectionnés doivent nous parvenir impérativement le **21 février 2011**, au siège social :

CinéRail – 23, allée de la 2e D.B. - F-75015 PARIS

Les frais d'envoi des copies et les droits de douane sont à la charge des expéditeurs.

Les frais de réexpédition des copies des films sélectionnés, ainsi que les frais d'assurance des copies, de leur réception à leur réexpédition sont à la charge du festival. En cas de perte ou de détérioration d'une copie pendant cette période, la responsabilité du festival n'est engagée que pour la valeur de la copie. Seules seront acceptées les copies en bon état de projection.

Les copies des films de la sélection officielle seront retournées aux expéditeurs courant avril 2011.

6. Soutien au court-métrage

Le festival souhaite promouvoir, soutenir et accompagner les films sélectionnés en compétition internationale. Le festival se réserve la possibilité d'utiliser avec l'accord des auteurs, ces films gracieusement pour des programmations labellisées CinéRail et, dans la mesure du possible, louer les copies aux producteurs via notamment, l'Agence du court-métrage.

7. Accréditations, séjour et hébergement des auteurs.

L'inscription des courts métrages de fiction et des documentaires est gratuite.

La sélection officielle d'un film donne droit à deux accréditations pour les séances des films en compétition.

Le festival ne prend pas en charge les frais de voyage et de séjour des auteurs et producteurs des films sélectionnés.

8. L'inscription des œuvres au festival implique l'**acceptation entière du règlement**, seul le texte français faisant foi.